

L'ajournement

Loi de l'impôt sur le revenu, encore moins un parti politique canadien, qu'il s'agisse du NPD ou de tout autre parti.

Le député a fait état d'un incident survenu en décembre 1987 et touchant le ministre du Revenu national (M. MacKay), et il demande aujourd'hui une réponse plus détaillée. Je dois d'abord lui dire que le caractère confidentiel des renseignements ne me permet pas de discuter des reçus donnés pour des contributions particulières. En effet, comme le député devrait le savoir, tous les documents relatifs au paiement de l'impôt sur le revenu sont confidentiels. Je ne peux parler d'aucune contribution en particulier mais je peux lui dire que les règlements régissant les contributions légitimes à un parti politique sont très clairs.

Au niveau fédéral, seules les contributions à un parti politique reconnu sont admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le reçu confirme qu'il s'agit d'une contribution directe à un parti politique reconnu au niveau fédéral en vue d'élections fédérales. Si Revenu Canada apprenait que quelqu'un qui n'était pas candidat aux élections fédérales a demandé un reçu, ce reçu ne serait pas accordé. S'il s'avérait après enquête qu'un reçu a déjà été émis à la personne en question, Revenu Canada estimerait que cette personne a violé la Loi de l'impôt sur le revenu et la loi électorale. Cette personne serait alors passible de peines très sévères.

● (1810)

Je peux garantir à mon collègue que s'il est en possession de pareils renseignements, Revenu Canada va les examiner très attentivement, comme il le ferait pour tout autre député.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE FINANCEMENT
D'EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU PAR LA CIA—ON
DEMANDE UN VERSEMENT À TITRE GRACIEUX POUR LES
VICTIMES/ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame la Présidente, je prends la parole afin de saisir à nouveau le gouvernement de la profonde injustice faite à certains de nos concitoyens. Je veux parler, bien entendu, des Canadiens victimes des expériences de la CIA entre 1957 et 1962, et à qui le D^r Ewen Cameron, de l'Institut Allan Memorial de Montréal, au Québec, a fait subir un lavage de cerveau. Il a fallu attendre jusqu'en 1977 pour que la preuve de ces expériences soit révélée publiquement et, nous le savons, un grand nombre de Canadiens ont fait les frais de cette terrible affaire.

La population est au courant des détails. Je vous signale, par exemple, le cas de Linda Macdonald qui, du 1^{er} mai au 12 septembre 1963, a reçu une centaine d'électrochocs, a été maintenue en état de somnolence pendant 86 jours et soumise à un long programme de manipulations psychiques. Parmi les nombreux Canadiens qui furent victimes des expériences du D^r Cameron, neuf ont intenté des poursuites judiciaires auprès de la Cour fédérale des États-Unis contre la CIA. Linda Macdonald n'était pas de ce nombre, mais elle a entamé dernièrement des poursuites contre le gouvernement canadien en raison des sommes considérables que celui-ci a versées à l'égard des expériences de ce médecin.

Au début de l'année, soit le 19 janvier, les victimes de ces expériences ont eu quelque espoir de voir leur cause aboutir lorsque la Cour du district de Washington a reconnu à tous les demandeurs canadiens sauf un le droit de poursuivre la CIA en justice pour ces expériences de lavage de cerveau. De toute

évidence, cet événement très positif était attendu depuis longtemps. Les victimes l'attendaient depuis sept ans. Toutefois, le 12 février dernier, le gouvernement fédéral annonçait sa décision fort cruelle et négative de verser la somme de 20 000 \$ à chaque victime pour les aider à payer les frais juridiques. Cette offre a été très mal accueillie. En effet, de nombreux Canadiens jugent cette décision insultante, particulièrement les victimes et les membres de leur famille.

[Français]

Par exemple, M. Jean-Charles Pagé, âgé de 55 ans, admis en 1959 au Allan Memorial pour alcoolisme, a dit: Nous attendons depuis plus de sept ans pour cela. C'est très décevant. M. Pagé, qui habite à Saint-André, à environ 50 kilomètres à l'est de Montréal, soutient qu'on lui a donné un traitement aux électrochocs et qu'on l'a drogué pendant 36 jours durant son sommeil en bombardant son subconscient de messages à répétition. Il a déclaré que ses trous de mémoire périodiques, causés par l'expérience, l'ont empêché de travailler depuis huit ans.

[Traduction]

George Cooper, qui a été chargé par le gouvernement d'examiner la responsabilité du gouvernement fédéral dans cette affaire, a recommandé le paiement à titre gracieux d'une somme de 100 000 \$ à chacune des victimes. Je vous rappelle en outre que cette décision a été rendue en dépit du fait que M. Cooper, dans une constatation étonnante, a prétendu que le gouvernement fédéral n'était nullement responsable de ces affreuses expériences sur le plan juridique ou moral.

● (1815)

Pourquoi cette double norme au Canada? George Cooper lui-même a reçu des honoraires juridiques s'élevant à environ 118 000 \$. Le gouvernement a acquitté les frais juridiques de Sinclair Stevens s'élevant à 650 000 \$.

[Français]

On a récemment entendu parler que le député de Saint-Jean (M. Bissonnette) va peut-être demander une subvention pour ses frais légaux.

Madame la Présidente, je ne comprends pas comment ce gouvernement peut insulter les victimes, en leur accordant 50 000 \$.

[Traduction]

Je veux rendre hommage, en terminant, aux nombreux Canadiens qui n'ont jamais cessé de dénoncer cette tragédie, notamment le groupe de rédacteurs de Phoenix Rising, M. Don Weitz et certains de ses collègues qui ont continué de faire pression auprès du gouvernement afin d'obtenir justice au moins pour ces victimes.

Je demande instamment au gouvernement du Canada de reconnaître ses responsabilités envers ces gens, d'admettre que 20 000 \$ est une insulte, une somme dérisoire, et de leur verser au moins 100 000 \$, comme l'a recommandé la Commission Cooper, et peut-être beaucoup plus pour les aider dans les poursuites qu'ils ont engagées aux États-Unis. Quand la justice se fait attendre, c'est que la justice n'est pas rendue. Ces victimes ont attendu beaucoup trop longtemps que justice leur soit faite.